AIDE A LA GARDE D’ENFANT DU CONSEIL REGIONAL HAUTS DE FRANCE

Sont concernés les parents d'un enfant de moins de 3 ans non scolarisé et domiciliés en région Hauts-de-France.

20 euros par enfant par mois pour une famille composée de deux actifs (en situation d'emploi et/ou de formation)
30 euros par enfant et par mois pour une famille monoparentale Une demande doit être faite chaque année jusqu'au 3 ans de l'enfant, s'il n'est pas scolarisé et peut être prolongée jusqu'à la rentrée scolaire suivante.

https://guide-aides.hautsdefrance.fr/spip.php?page=dispositif&id_dispositif=636

Conseil Régional des Hauts-de-France:
151 avenue du président Hoover
59555 - Lille
https://www.hautsdefrance.fr/